



RÈGLEMENT CONCOURS DE DESSIN

Festival La première séance 2026

1- OBJET DU CONCOURS

L'Association Jeunes et Toiles organise un concours de dessin ouvert à l'ensemble des enfants à partir de 3 ans, résidant en Nouvelle Calédonie du 10 au 17 octobre 2026 dans le cadre du festival *La première séance* à Nouméa.

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat, et sans obligation d'adhésion à l'association.

2- THÈME DU CONCOURS

Le thème proposé est « **Ton endroit préféré** ».

3- MODALITÉS DE PARTICIPATION

La date limite de remise des dessins est fixée au jeudi 15 octobre 2026 au stand d'information du festival *La première séance* au Cinécité.

Ce concours s'adresse aux personnes de manière individuelle. Un seul dessin par personne est autorisé.

Les créations par IA ne sont pas autorisées.

Les dessins doivent être réalisés sur format A4 ou A5. Il est encouragé d'utiliser du papier recyclé, comme le flyer mis à disposition des festivaliers pendant l'événement.

Chaque dessin devra impérativement comporter, écrit de façon lisible :

- Les nom et prénom de l'enfant
- La date de naissance de l'enfant
- Un numéro de téléphone
- Une adresse e-mail
- une adresse postale

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'association Jeunes et Toiles se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

4- SELECTION ET RESULTATS DU CONCOURS

Un Jury composé de l'équipe organisatrice et des membres de l'association se réunira afin de sélectionner les lauréats le vendredi 11 octobre.

Le Jury sélectionnera les 4 dessins qui leur semblent être les meilleurs, pour les catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 3 à 5 ans
- Catégorie 2 : 6 à 8 ans
- Catégorie 3 : 9 à 11 ans
- Catégorie 4 : 12 ans et plus



RÈGLEMENT CONCOURS DE DESSIN *Festival La première séance 2026*

Le Jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Les résultats seront communiqués aux gagnants par mail ou téléphone avant la remise des prix.

La remise des prix sera effectuée le **samedi 17 octobre 2026 à 13h30 à la FOL Kari Véo**.

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix.

Le concours s'achèvera par une exposition des meilleurs dessins à la FOL Kari Véo vendredi 16 et samedi 17 octobre 2026.

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- Samedi 10 octobre 2026 : Ouverture de la remise des dessins au Cinécité
- Jeudi 15 octobre 2026 : Clôture de la remise des dessins au Cinécité
- Vendredi 16 octobre 2026 : Exposition des dessins participants à la FOL Kari Véo
- Samedi 17 octobre 2026 : Remise des Prix des gagnants à la FOL Kari Véo

5- LES PRIX

Les quatre gagnants recevront des lots d'une valeur de 2000F minimum.

6- DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'IMAGE

Les dessins réalisés par les enfants ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les parents des participants s'engagent à autoriser la publication des dessins de leurs enfants. Sans cette autorisation, l'enfant sera écarté du concours.

L'Association Jeunes et Toiles est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent l'association Jeunes et Toiles à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'Association Jeunes et Toiles.